

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **10 juin 2025 à 19:30** en la Salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : la mairesse, M^{me} Liza Poulin, M^{mes} Marie-Claude Perron, Nicole Ruel, Michèle Murray, Marie-Claude Collin, MM. David Malenfant, Serge Paquette, Francis Allaire, Patrick Marineau, Stéphane Bertrand et Jean-François Pinard, conseillers.

Assistent également à l'assemblée, Chantal Gauvreau, directrice générale, Simon Filiatreault, directeur général adjoint, Marie-France Potvin, directrice du Service des finances et trésorière, Annie Lévesque, directrice du Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique, Patrick Lépine, directeur du Service du génie, Claude Deschuymer, directeur du Service de la Sécurité incendie, Caroline Boivin, directrice du Service des communications et de l'expérience citoyenne, Michel Dicaire-Acosta, conseiller stratégique et relations intergouvernementales et Patrick St-Amour, directeur des Services juridiques et greffier.

À 19 h 30, Madame la Mairesse ouvre et préside la séance.

MOT DE LA MAIRESSE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Michèle Murray quitte son siège à 20 h 44 pendant la période de questions du public.

Madame Nicole Ruel quitte son siège à 20 h 45 pendant la période de questions du public.

Madame Michèle Murray reprend son siège à 20 h 46 pendant la période de questions du public.

Madame Nicole Ruel reprend son siège à 20 h 46 pendant la période de questions du public.

**RÉSOLUTION...
2025-06-289**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec la modification suivante :

Ajout à l'ordre du jour :

18.1 Confirmation d'embauche – Aviseur technique à la mécanique – Service des travaux publics

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2025-06-290**

**APPROBATION – PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2025**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du **13 mai 2025**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION...
2025-06-291

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1701

Monsieur Patrick Marineau donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1701 décrétant des dépenses en immobilisation pour des travaux de réfection, d'amélioration et d'aménagement de chaussées, de pistes cyclables, de mesures de modération de vitesse, et un emprunt de 9 450 000 \$ à ces fins.**

Monsieur Patrick Marineau dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1701 décrétant des dépenses en immobilisation pour des travaux de réfection, d'amélioration et d'aménagement de chaussées, de pistes cyclables, de mesures de modération de vitesse, et un emprunt de 9 450 000 \$ à ces fins.**

AVIS DE MOTION...
2025-06-292

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1702

Monsieur Stéphane Bertrand donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1702 décrétant des dépenses en immobilisation pour des travaux de réaménagement et de mise aux normes de parcs, la production de plans concepts pour des infrastructures sportives et communautaires ainsi que la mise en valeur et l'acquisition de milieux naturels, et un emprunt de 5 700 000 \$ à ces fins.**

Monsieur Stéphane Bertrand dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1702 décrétant des dépenses en immobilisation pour des travaux de réaménagement et de mise aux normes de parcs, la production de plans concepts pour des infrastructures sportives et communautaires ainsi que la mise en valeur et l'acquisition de milieux naturels, et un emprunt de 5 700 000 \$ à ces fins.**

Monsieur Patrick Marineau quitte son siège à 20 h 50.

AVIS DE MOTION...
2025-06-293

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1703

Monsieur David Malenfant donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1703 décrétant des dépenses en immobilisation pour des travaux de réfection de bâtiments et de toitures, le remplacement du réseau d'éclairage décoratif, l'ajout d'équipements de préemption sur des feux de circulation, des travaux visant à améliorer la sécurité aux abords des écoles et des services professionnels, et un emprunt de 7 400 000 \$ à ces fins.**

Monsieur David Malenfant dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1703 décrétant des dépenses en immobilisation pour des travaux de réfection de bâtiments et de toitures, le remplacement du réseau d'éclairage décoratif, l'ajout d'équipements de préemption sur des feux de circulation, des travaux visant à améliorer la sécurité aux abords des écoles et des services professionnels, et un emprunt de 7 400 000 \$ à ces fins.**

AVIS DE MOTION...
2025-06-294

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1704

Monsieur Francis Allaire donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1704 décrétant des dépenses en immobilisation pour des travaux de réhabilitation du réseau d'aqueduc, l'inspection des réseaux d'égouts et d'aqueduc, le nettoyage de bassins de rétention ainsi que la construction d'un réservoir, et un emprunt de 10 850 000 \$ à ces fins.**

Monsieur Francis Allaire dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1704 décrétant des dépenses en immobilisation pour des travaux de réhabilitation du réseau d'aqueduc, l'inspection des réseaux d'égouts et d'aqueduc, le nettoyage de bassins de rétention ainsi que la construction d'un réservoir, et un emprunt de 10 850 000 \$ à ces fins.**

Monsieur Patrick Marineau reprend son siège à 20 h 51.

**RÉSOLUTION...
2025-06-295**

**APPROBATION – SECOND PROJET
DE RÈGLEMENT 1418-193 P2**

ATTENDU QU'en date du 13 mai 2025, le conseil municipal adoptait le *Premier projet de Règlement 1418-193 P1*;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 2 à 47 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu ce jour à 19 h 15.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu d'approuver le *Second projet de Règlement 1418-193 P2 modifiant le Règlement 1418 de zonage*.

QUE ce second projet soit présenté aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un résumé des objets du projet et des étapes à suivre pour faire une demande soit disponible au bureau des Services juridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2025-06-296**

**APPROBATION – SECOND PROJET
DE RÈGLEMENT 1418-194 P2**

ATTENDU QU'en date du 13 mai 2025, le conseil municipal adoptait le *Premier projet de Règlement 1418-194 P1*;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 2 à 33 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu ce jour à 19 h 15.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et résolu d'approuver le *Second projet de Règlement 1418-194 P2 modifiant le Règlement 1418 de zonage*.

QUE ce second projet soit présenté aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un résumé des objets du projet et des étapes à suivre pour faire une demande soit disponible au bureau des Services juridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2025-06-297**

APPROBATION – RÈGLEMENT 1417-32

ATTENDU QU'en date du 13 mai 2025, le conseil municipal adoptait le *Projet de Règlement 1417-32*;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu ce jour à 19 h 15;

ATTENDU QUE ce règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'approuver le *Règlement 1417-32 modifiant le Règlement 1417 sur l'administration des règlements d'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-06-298

APPROBATION – RÈGLEMENT 1417-34

ATTENDU QU'en date du 13 mai 2025, le conseil municipal adoptait le *Projet de Règlement 1417-34*;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu ce jour à 19 h 15;

ATTENDU QUE ce règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et résolu d'approuver le *Règlement 1417-34 modifiant le Règlement 1417 sur l'administration des règlements d'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-06-299

APPROBATION – RÈGLEMENT 1418-195

ATTENDU QU'en date du 15 avril 2025, le conseil municipal adoptait le *Premier projet de Règlement 1418-195 P1*;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 2 et 3 de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE le 13 mai 2025, une consultation publique a été tenue;

ATTENDU QUE suite à cette consultation publique, le conseil municipal adoptait, le même jour, le *Second projet de Règlement 1418-195 P2*;

ATTENDU QU'aucune demande valide n'a été reçue à l'égard du *Second projet de Règlement 1418-195 P2*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu d'approuver le *Règlement 1418-195 modifiant le Règlement 1418 de zonage*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-06-300

**ACCEPTATION DE PROPOSITION
DOSSIER SG2024-011-C
RÉAMÉNAGEMENT DE LOCAUX ADMINISTRATIFS
HÔTEL DE VILLE - ACHAT DE MOBILIER**

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu d'accepter la proposition de la compagnie **9497-3351 QUÉBEC INC. (OBURO)** pour l'achat de mobilier dans le cadre du réaménagement des locaux du Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique, au montant de **58 218,60 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1696.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-06-301

CSSMI – PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACE

ATTENDU la correspondance du 10 mars 2025 du Centre de services scolaire des Mille-Îles (CSSMI) concernant la planification des besoins d'espace;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville n'est pas en mesure de contester les chiffres qui proviennent du ministère de l'Éducation du Québec ainsi que les besoins établis par le CSSMI;

ATTENDU QUE les données d'ajout d'élèves, selon les projets résidentiels, semblent plutôt arbitraires;

ATTENDU QUE la planification inclut l'ouverture de nouveaux groupes pour des maternelles 4 ans et que cette volonté ministérielle influe sur les besoins pour de nouvelles écoles primaires.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu :

DE REFUSER la planification des besoins d'espace datée du 10 mars 2025, présentée par le CSSMI, en raison des données transmises et des projections qui semblent arbitraires;

DE PROPOSER des modifications à tout projet futur du CSSMI de façon à :

- établir les besoins d'espace en distinguant les besoins induits par la volonté ministérielle d'ouvrir de nouveaux groupes pour des maternelles 4 ans.

QUE la présente résolution soit transmise au bureau du premier ministre du Québec, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au ministre de l'Éducation, au député de la circonscription foncière de Blainville et au président du caucus du gouvernement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-06-302

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION
LOTS 2 270 433, 3 484 174, 3 496 818 ET 3 965 737
(LOT PROJETÉ 6 676 979)
CESSION DE TERRAIN / VERSEMENT D'UNE
SOMME D'ARGENT POUR FINS DE PARCS,
TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS**

ATTENDU QU'une demande de permis de construction pour le redéveloppement des lots 2 270 433, 3 484 174, 3 496 818 et 3 965 737 (lot projeté 6 676 979) du Cadastre du Québec a été déposée;

ATTENDU QUE le *Règlement 1418 de zonage* prévoit, comme condition pour la délivrance d'un permis de construction visant un projet de redéveloppement, la cession d'un terrain ou d'une servitude d'une superficie équivalente à 10 % de la superficie totale du site, le versement d'une somme d'argent équivalente à 10 % de la valeur du site, ou une combinaison des deux pour une valeur cumulative équivalente à 10 % de la valeur du site, aux fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels;

ATTENDU QUE la superficie totale du site est de 15 591,20 mètres carrés;

ATTENDU QU'une partie du lot 3 965 737, d'une superficie de 1 340 mètres carrés, équivalant à 8,59 % de la superficie totale, sera cédé à des fins de parc.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu que soit exigé comme condition pour la délivrance du permis de construction visant le redéveloppement des lots **2 270 433, 3 484 174, 3 496 818 et 3 965 737 (lot projeté 6 676 979)** du Cadastre du Québec, la cession à la Ville de la **partie du lot 3 965 737**, d'une superficie de 1 340 mètres carrés, tel qu'identifié au plan préparé par Martin Larocque, arpenteur-géomètre, daté du 20 mai 2025, minute 6077, dossier AMIR-250567-002-4, et le versement d'une somme d'argent, pour une valeur cumulative équivalente à 10 % de la valeur du site, comme contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, le tout conformément aux dispositions du *Règlement 1418 de zonage*.

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document pour donner effet à la présente résolution.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à déposer le montant de la contribution au poste budgétaire *05.810.10.000 (fonds des parcs)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-06-303

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DU 21 MAI 2025

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du **21 mai 2025** du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-06-304

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2025-00058
PROJET INTÉGRÉ DE DEUX BÂTIMENTS
MIXTES PROJETÉ (OBJETS MULTIPLES)
BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE
(LOTS 2 270 433, 3 484 174, 3 496 818 ET 3 965 737 –
LOT PROJETÉ 6 676 979)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **25-05-06.1** du 21 mai 2025 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu d'accorder aux lots **2 270 433, 3 484 174, 3 496 818 et 3 965 737 (lot projeté 6 676 979)** du Cadastre du Québec (*boulevard du Curé-Labelle*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE** pour le projet intégré :

- **Une proportion de superficies de plancher du rez-de-chaussée occupée par un usage Commerce (C) ou Communautaire (P) de 20 %**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone M-12, de l'annexe B, du *Règlement 1418 de zonage*, une proportion minimale de 25 % est prescrite;
- **Une proportion de la façade principale occupée par un usage Commerce (C) ou Communautaire (P) de 55 %**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone M-12, de l'annexe B, du *Règlement 1418 de zonage*, une proportion minimale de 60 % est prescrite;
- **Un garage en sous-sol situé à une distance de 1,5 mètre de la ligne de rue du boulevard du Curé-Labelle**, alors que le *Règlement 1418 de zonage* prescrit qu'un garage en sous-sol doit être situé à une distance minimale de 3 mètres de toute ligne de propriété;

- **Un dégagement de 15 mètres entre les bâtiments principaux**, alors que le *Règlement 1418 de zonage* prescrit que le dégagement minimal entre les bâtiments principaux implantés sur un même terrain doit être égal à au moins 50 % de la hauteur des murs latéraux de ces 2 bâtiments.

QUE le *Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-06-305

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2025-00059
AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT
(AIRE D'ISOLEMENT)
370, BOULEVARD DE LA SEIGNEURIE OUEST
(LOT 2 655 378)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **25-05-06.5** du 21 mai 2025 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu d'accorder au lot **2 655 378** du Cadastre du Québec (*370, boulevard de la Seigneurie Ouest*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE une aire d'isolement de 2,4 mètres le long d'une ligne de rue**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone C-251, de l'annexe B, du *Règlement 1418 de zonage*, une aire d'isolement minimale de 6 mètres est prescrite le long d'une ligne de rue.

QUE le *Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-06-306

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2025-00069
BÂTIMENT COMMERCIAL PROJETÉ
(ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR)
CHEMIN DU BAS-DE-SAINTE-THÉRÈSE
(LOT 6 579 344)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **25-05-06.3** du 21 mai 2025 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu d'accorder au lot **6 579 344** du Cadastre du Québec (*chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE l'aménagement d'une aire d'entreposage extérieur (cour à bois) le long de l'Autoroute 640**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone C-654, de l'annexe B, du *Règlement 1418 de zonage*, l'entreposage extérieur est prohibé, et ce, selon les conditions suivantes :

- Qu'un mur antibruit, dont la hauteur et les spécifications techniques s'appuient sur une étude acoustique, soit implanté vis-à-vis les cours arrière des résidences de la rue Pineridge;
- Qu'aucun système de haut-parleur extérieur ne soit installé;
- Qu'un inventaire de la végétation présente dans la zone tampon soit réalisé et que des travaux de renaturalisation soient entrepris le cas échéant;
- Que la hauteur maximale de l'entreposage soit de 3,7 mètres;
- Qu'un mur esthétique soit implanté entre l'aire d'entreposage extérieur et l'Autoroute 640;
- Qu'aucune porte de garage ne soit installée vers les résidences de la rue Pineridge;
- Que l'allée de circulation en cour latérale droite soit fermée à la circulation par une clôture.

QUE le *Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-06-307

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2025-00070
HABITATION MULTIFAMILIALE ISOLÉE PROJETÉE (ENTRÉE
CHARRETIÈRE)
91 À 97, RUE DE BELLEVUE
(LOT 6 429 821)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **25-05-06.2** du 21 mai 2025 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu d'accorder au lot **6 429 821** du Cadastre du Québec (*91 à 97, rue de Bellevue*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE une entrée charretière non jumelée**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-747, de l'annexe B du *Règlement 1418 de zonage*, il est prescrit que toutes les entrées charretières doivent être jumelées.

QUE le *Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-06-308

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2025-00071
AMÉNAGEMENT DE BORNES DE RECHARGE
(OBJETS MULTIPLES)
259, BOULEVARD DE LA SEIGNEURIE OUEST
(LOT 3 566 993)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **25-05-06.4** du 21 mai 2025 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu d'accorder au lot **3 566 993** du Cadastre du Québec (*259, boulevard de la Seigneurie Ouest*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE** :

- **Un poteau en cour avant, à 85 mètres du boulevard de la Seigneurie Ouest**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone C-254, de l'annexe B, du *Règlement 1418 de zonage*, les poteaux et les haubans doivent être situés à l'arrière des lots;
- **Un fil conducteur en cour avant, à 85 mètres du boulevard de la Seigneurie Ouest**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone C-254, de l'annexe B, du *Règlement 1418 de zonage*, les fils conducteurs doivent être situés à l'arrière des lots;
- **Quatre bornes de recharge en cour avant, à 68 mètres du boulevard de la Seigneurie Ouest**, alors que le *Règlement 1418 de zonage* prescrit que les autres constructions, équipements et objets accessoires doivent être aménagés en cour latérale ou arrière;
- **Un transformateur et deux équipements accessoires pour les bornes de recharge en cour avant, à 68 mètres du boulevard de la Seigneurie Ouest**, alors que le *Règlement 1418 de zonage* prescrit que les autres constructions, équipements et objets accessoires doivent être aménagés en cour latérale ou arrière.

Le tout, selon les conditions suivantes :

- Que des cèdres ou autres conifères soient ajoutés autour du nouveau poteau électrique situé dans la zone tampon;
- Qu'un aménagement paysager soit ajouté autour des équipements électriques (cabinets électriques et transformateurs).

QUE le *Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-06-309

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE – DEMANDES 2025-00072, 2025-00035, 2025-
00056, 2025-00057, 2025-00063, 2025-00061, 2025-00034, 2025-00062,
2025-00060, 2025-00067, 2025-00065, 2025-00068, 2025-00073 ET
2025-00074

ATTENDU les recommandations du 21 mai 2025 du Comité consultatif d'urbanisme touchant les projets suivants :

PIIA – 2025-00072	<p>rue Jean-Guyon (lots 6 564 617 et 6 564 614) BAIN DÉPÔT Nouvelle construction – Bâtiment commercial Recommandation C.C.U. 25-05-05-1 et plans (Annexe A)</p>
PIIA – 2025-00035	<p>370, boulevard de la Seigneurie Ouest Nouvelle construction – Bâtiment commercial Recommandation C.C.U. 25-05-05.2 et plans (Annexe B)</p>
PIIA – 2025-00056	<p>1234 à 1238, boulevard du Curé-Labelle VILLÉA A Nouvelle construction – Bâtiment mixte Recommandation C.C.U. 25-05-05.3 et plans (Annexe C)</p>
PIIA – 2025-00057	<p>1220 à 1228, boulevard du Curé-Labelle et 2, 92^e Avenue Est VILLÉA B Nouvelle construction – Bâtiment mixte Recommandation C.C.U. 25-05-05.4 et plans (Annexe D)</p>
PIIA – 2025-00063	<p>91 à 97, rue de Bellevue Nouvelle construction – Habitation multifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 25-05-05.5 et plans (Annexe E)</p>
PIIA – 2025-00061	<p>8, rue de Chamonix Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 25-05-05.6 et plans (Annexe F)</p>
PIIA – 2025-00034	<p>16, rue de Chanaz Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 25-05-05.7 et plans (Annexe G)</p>
PIIA – 2025-00062	<p>32, rue de Montjay Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 25-05-05.8 et plans (Annexe H)</p>
PIIA – 2025-00060	<p>124, rue du Nivolet Changement de revêtement – Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 25-05-05.9 et plans (Annexe I)</p>
PIIA – 2025-00067	<p>17, rue de Joigny Changement de revêtement – Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 25-05-05.10 et plans (Annexe J)</p>
PIIA – 2025-00065	<p>10, rue Gaston-Dumoulin, local 200 MEDAESTHETICS Enseigne murale Recommandation C.C.U. 25-05-05.11 et plans (Annexe K)</p>
PIIA – 2025-00068	<p>31, rue Gaston-Dumoulin, local 103 LES LABORATOIRES NICAR Enseigne murale Recommandation C.C.U. 25-05-05.12 et plans (Annexe L)</p>
PIIA – 2025-00073	<p>31 à 37, rue de Bellevue Changement de revêtement – Habitation multifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 25-05-05.13 et plans (Annexe M)</p>
PIIA – 2025-00074	<p>39 à 45, rue de Bellevue Changement de revêtement – Habitation multifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 25-05-05.14 et plans (Annexe N)</p>

ATTENDU QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'approuver les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets **2025-00072, 2025-00035, 2025-00056, 2025-00057, 2025-00063, 2025-00061, 2025-00034, 2025-00062, 2025-00060, 2025-00067, 2025-00065, 2025-00068, 2025-00073 et 2025-00074** sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans sont joints à la présente résolution comme **Annexes « A à N »** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-06-310

PROJET INTÉGRÉ
DEMANDE PI 2025-00055
NOUVELLES CONSTRUCTIONS RÉSIDENTIELLES
BÂTIMENTS MIXTES - VILLÉA
1220 À 1238, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE ET
2, 92^E AVENUE EST

ATTENDU QUE le projet intégré proposé, visant à permettre l'aménagement du site, ainsi que la construction de deux bâtiments mixtes de cinq étages avec mezzanine, totalisant 249 logements, aux 1220 à 1238, boulevard du Curé-Labelle et 2, 92^e Avenue Est, correspond aux objectifs et critères du *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

ATTENDU la recommandation **25-05-04.1** du 21 mai 2025 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu d'approuver les plans et les documents soumis dans le cadre de la demande **PI 2025-00055** pour le projet intégré, sujet aux conditions formulées à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans et documents sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-06-311

DÉSIGNATION – RUE RITA-ALARIE

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu de procéder à la désignation de la rue projetée dans le futur développement à la Sortie 24 de l'Autoroute 640, sous l'appellation « **rue Rita-Alarie** ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-06-312

AUTORISATION DE SIGNATURE
LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT
CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (S.C.F.P.)
SECTION LOCALE 2301, COLS BLEUS

ATTENDU le projet de lettre d'entente **2025-05-12** concernant la modification de l'horaire de travail d'un poste de concierge aux bâtiments à la convention collective du **Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301, cols bleus**.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente **2025-05-12** avec le **Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301, cols bleus**, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-06-313

**CONFIRMATION D'EMBAUCHE
COORDONNATEUR EN SANTÉ, SÉCURITÉ ET
MIEUX-ÊTRE - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu de confirmer l'embauche de **Mme Stéphanie Racine** au poste-cadre de « *coordonnateur en santé, sécurité et mieux-être* » au Service des ressources humaines, à compter du 2 juillet 2025, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation de *six (6) mois*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-06-314

**CONFIRMATION D'EMBAUCHE
PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL ET À L'EXPÉRIENCE CITOYENNE
SERVICE DES COMMUNICATIONS ET DE L'EXPÉRIENCE
CITOYENNE**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu de confirmer l'embauche de **Mme Caroline Boucher** au poste permanent de « *préposé à l'accueil et à l'expérience citoyenne* » au Service des communications et de l'expérience citoyenne, rétroactivement au 3 juin 2025, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-06-315

**DÉPÔT – RAPPORT D'EMBAUCHES
ET LISTE DES EMPLOYÉS POUR LESQUELS
UNE FIN D'EMPLOI EST RECOMMANDÉE POUR
LA PÉRIODE DU 16 AVRIL AU 15 MAI 2025**

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des ressources humaines du **Rapport des embauches** en vertu du *Règlement 1550 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser l'engagement de personnel* pour la période du **16 avril au 15 mai 2025** et d'ordonner la fin d'emploi des employés apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-06-316

SUSPENSION SANS SOLDE DE L'EMPLOYÉ N° 107634

ATTENDU les événements reprochés à l'employé n° **107634**;

ATTENDU la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines en date du 26 mai 2025.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et résolu d'ordonner la suspension sans solde, pour une durée de cinq (5) jours, de l'employé n° **107634**, laquelle devant être purgée aux dates déterminées par le directeur du service concerné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-06-317

ADOPTION - PLAN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 2025-2030

ATTENDU QUE la Ville de Blainville est en pleine croissance et approchera de la maturité de son développement dans les 10 à 15 prochaines années;

ATTENDU QUE pour soutenir son dynamisme et renforcer son attractivité, la Ville a voulu élaborer une stratégie de développement économique alignée avec ses priorités et aspirations;

ATTENDU QUE la stratégie de développement économique intègre la Planification stratégique 2024-2029 ainsi que le Plan de transition écologique 2040 de la Ville;

ATTENDU QUE, dans le cadre de cette démarche, la Ville de Blainville s'est assurée de l'implication du milieu et de ses organismes;

ATTENDU QU'afin de s'assurer que la planification du développement économique réponde aussi aux attentes des citoyens corporatifs de la Ville, la municipalité a consulté ses gens d'affaires afin de prioriser les actions;

ATTENDU le rapport final déposé par la firme Mallette en date du 26 février 2025.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu d'adopter la **Stratégie de développement économique et plan d'action 2025-2030** de la Ville de Blainville, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-06-318

**AUTORISATION DE SIGNATURE
CONTRAT DE MEMBRE UTILISATEUR
TRICENTRIS, LA COOP DE SOLIDARITÉ**

ATTENDU QUE Tricentris, la coop de solidarité (ci-après « Tricentris ») a pour mission d'exploiter une entreprise en vue de fournir des biens et services d'utilité professionnelle aux membres utilisateurs, dans le domaine de la récupération, de la transformation et de la sensibilisation;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville souhaite conserver son statut de membre chez Tricentris afin de pouvoir bénéficier des nombreux services offerts par la coopérative;

ATTENDU QUE Tricentris produit et offre plusieurs activités d'information, de sensibilisation et d'éducation sur les meilleures pratiques de collecte sélective;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville promeut la collecte sélective sur son territoire;

ATTENDU l'intérêt pour la Ville de Blainville de participer au programme « *S'investir pour des communautés durables* » de Tricentris;

ATTENDU QU'afin de devenir membre de Tricentris, la Ville de Blainville doit s'engager à respecter les règlements de la Coopérative et payer son adhésion;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville satisfait aux conditions d'admission énoncées au sein de la *Loi sur les coopératives* (RLRQ, c. C-67.2) et aux règlements de la Coopérative;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville s'engage à agir en tout temps dans les intérêts de la Coopérative.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de membre utilisateur avec **TRICENTRIS, LA COOP DE SOLIDARITÉ**, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice générale soit désignée comme représentante de la Ville auprès de **TRICENTRIS, LA COOP DE SOLIDARITÉ**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-06-319

**AUTORISATION - PARTICIPATIONS D'ÉLUS
À DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu d'autoriser les membres du conseil identifiés à l'Annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante à représenter la Ville aux différentes activités apparaissant à cette annexe et, le cas échéant, à ratifier ces participations.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée, le cas échéant, à rembourser aux membres du conseil leurs dépenses sur présentation des pièces justificatives et à approprier les dépenses liées à ces activités à même les postes budgétaires 02.110.00.305, 02.110.00.310 et 02.131.00.305.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-06-320

**OCTROI DE SUBVENTIONS
ET AIDES FINANCIÈRES**

ATTENDU la Politique municipale d'aide et de support financier actuellement en vigueur à la municipalité;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles à même le budget afin de soutenir financièrement des organismes, partenaires, ou citoyens dans la réalisation de projets, ainsi qu'au Fonds de l'excellence.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu d'autoriser ou d'entériner le versement des subventions et autres formes d'aides financières apparaissant aux deux (2) listes jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même les postes budgétaires 02.110.00.693 et 02.110.00.972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-06-321

**VENTE D'UN TRACTEUR JOHN DEERE AU
VILLAGE ÉQUESTRE BLAINVILLE (PONEY CLUB)**

ATTENDU QUE la Ville a reçu une offre de l'organisme *Village équestre Blainville (Poney Club)* pour l'acquisition d'un tracteur John Deere appartenant à la Ville, mais qui est depuis de nombreuses années à l'usage exclusif de *Village équestre Blainville*;

ATTENDU QUE la Ville ne désire plus avoir la charge de cet équipement et qu'il n'est d'aucune autre utilité.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'autoriser la vente du tracteur John Deere, modèle 5083E, avec tous ses accessoires, au *Village équestre Blainville (Poney Club)*, pour un montant total de **25 000 \$ plus les taxes applicables**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier le revenu de cette vente au poste budgétaire 01.233.48.000.

QUE le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer tout document afin d'autoriser le transfert de propriété.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-06-322

**ADOPTION – POLITIQUE D'ÉVALUATION DE RENDEMENT DES
ADJUDICATAIRES**

ATTENDU QUE la *Politique d'évaluation de rendement des adjudicataires* a été élaborée conformément au *Règlement 1608 sur la gestion contractuelle* et à la *Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19)*;

ATTENDU QUE cette politique vise à améliorer le processus de sélection des contractants tout en assurant la transparence, l'équité et la libre concurrence dans l'octroi des contrats;

ATTENDU QUE, plus spécifiquement, cette politique a pour but d'encadrer l'évaluation de rendement des adjudicataires afin de permettre à la Ville de pouvoir refuser toute soumission d'un entrepreneur, d'un professionnel ou d'un fournisseur qui, au cours des deux années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu d'adopter la ***Politique d'évaluation de rendement des adjudicataires*** de la Ville de Blainville, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-06-323

**DÉPÔT – CERTIFICAT CONCERNANT LA
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT
RÈGLEMENT 1659-1**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu de prendre acte du dépôt par le greffier du certificat concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue du **26 au 30 mai 2025** sur le règlement suivant :

- ***Règlement 1659-1 modifiant le Règlement 1659, afin d'augmenter le montant de l'emprunt à la somme de 2 100 000 \$.***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-06-324

**RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL
ÉLECTION GÉNÉRALE DU 2 NOVEMBRE 2025**

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et résolu de fixer la rémunération payable au personnel électoral pour l'élection municipale du **2 novembre 2025** tel que détaillé à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-06-325

**ACCEPTATION DE PROPOSITION
DOSSIER DP2025-046
ACHAT DE PAPETERIE**

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu d'accepter la proposition de la compagnie **PAPETERIE LIBRAIRIE BLAINVILLE INC.** pour l'achat d'articles de papeterie, pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026, au montant de **30 767,00 \$ taxes incluses**, avec possibilité de renouvellement d'un (1) an, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les postes budgétaires d'inventaire et de fournitures de bureau des différents services 02.XXX.00.670.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-06-326

DÉPÔT – ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2024

Conformément à l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, la mairesse fait rapport aux citoyens des faits saillants du « Rapport financier » et du « Rapport du vérificateur externe » pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2024.

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière du « Rapport financier » de la Ville pour l'année se terminant le **31 décembre 2024** et du « Rapport du vérificateur externe » pour la même période transmis par la firme **RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C.R.L.**

QUE le rapport de la mairesse sur les faits saillants du « Rapport financier » et du « Rapport du vérificateur externe » soit diffusé sur le site internet de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-06-327

DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES
DÉLÉGATION DE POUVOIRS
ET VIREMENTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière de la liste des dépenses autorisées et des virements budgétaires effectués au cours du mois de **mai 2025** en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au *Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-06-328

FINANCEMENT ADDITIONNEL ET
MODIFICATIONS AUX PRÊTS EXISTANTS
LE CENTRE D'EXCELLENCE SUR GLACE
CAUTIONNEMENT

ATTENDU QUE Le Centre d'Excellence sur glace fait partie du périmètre comptable de la Ville de Blainville;

ATTENDU QUE par les résolutions 2009-05-395, 2013-03-185, 2013-06-626, 2016-07-455 et 2019-10-583 adoptées respectivement les 26 mai 2009, 5 mars 2013, 25 juin 2013, 25 juillet 2016 et 15 octobre 2019, le conseil municipal a autorisé que la Ville de Blainville se porte garante envers la Caisse Populaire Desjardins de l'Envolée pour plusieurs éléments constituant le montage financier offert par cette dernière à Le Centre d'Excellence sur glace pour la réalisation de son projet et ses opérations;

ATTENDU QUE le complexe sportif Le Centre d'Excellence sur glace est en opération depuis plus de 15 ans et qu'un nouveau financement est requis pour s'assurer de la réalisation du maintien des actifs des prochaines années par Le Centre d'Excellence sur glace;

ATTENDU l'offre de financement présentée à Le Centre d'Excellence sur glace par la Caisse Populaire Desjardins de l'Envolée en date du 1^{er} octobre 2024 (Annexe 1) qui prévoit un nouveau prêt à terme au montant de 2 250 000 \$;

ATTENDU QUE cette offre de financement implique un engagement sous la forme d'un cautionnement relié au nouveau prêt;

ATTENDU les conventions de modification des prêts existants n^{os} 2, 3, 4, 5 et 8 (Annexes 2, 3, 4, 5 et 6) présentées à Le Centre d'Excellence sur glace par la Caisse Populaire Desjardins de l'Envolée telles que détaillées dans la lettre du 16 avril 2025;

ATTENDU QUE les modifications administratives concernent la durée d'amortissement prolongée des prêts ainsi que la modification au remboursement du capital pour les prêts 5 et 8 (Annexes 5 et 6);

ATTENDU la lettre de modifications en date du 29 octobre 2024 (Annexe 7) qui vient créer une nouvelle hypothèque mobilière et immobilière afin de remplacer les hypothèques en place actuellement;

ATTENDU les compétences et pouvoirs conférés à la Ville de Blainville en vertu de la *Loi sur les cités et villes* et de la *Loi sur les compétences municipales*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et résolu :

QUE la Ville de Blainville s'engage de façon inconditionnelle et irrévocable À CAUTIONNER un nouveau prêt à terme au montant de **deux millions deux cent cinquante mille dollars (2 250 000 \$)**, lequel est relié à l'achat d'équipements et la réalisation de travaux d'entretien et rénovation du bâtiment dans le cadre de la réalisation du plan de maintien des actifs, consenti par la Caisse Populaire Desjardins de l'Envolée en faveur de Le Centre d'Excellence sur glace, tel que décrit dans l'offre de financement du 1^{er} octobre 2024;

QUE la Ville de Blainville confirme son approbation des modifications des modalités des prêts à terme antérieurement consentis telles que plus amplement détaillées dans la lettre du 16 avril 2025 et ses annexes 2, 3, 4, 5 et 6;

QUE la Ville de Blainville confirme son approbation à regrouper en une seule hypothèque mobilière et immobilière à l'égard des actifs de Le Centre d'Excellence sur glace remplaçant les hypothèques consenties individuellement sur chacun des prêts autorisés antérieurement;

QU'une requête soit adressée à la *ministre des Affaires municipales et de l'Habitation* pour qu'elle accorde l'autorisation requise dans les circonstances de la présente résolution;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile ou requis pour donner effet à la présente résolution;

QUE la résolution 2024-11-565 soit rescindée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Serge Paquette quitte son siège à 21 h 34.

RÉSOLUTION...
2025-06-329

ACCEPTATION DE PROPOSITION
DOSSIER DP2025-054
REMPACEMENT DU SAN (UNITÉ DE STOCKAGE
DE RELÈVE) DU POSTE DE POLICE

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'accepter la proposition de la compagnie **ITI INC.** pour le remplacement du SAN (unité de stockage de relève) du poste de police, incluant un contrat de support de trois ans, au montant de **100 874,18 \$ taxes incluses** et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de **36 mois**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-06-330

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2021-089 P
CONTRAT D'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET CORRECTIF
DES DEUX (2) SALLES MÉCANIQUES DE L'ARÉNA

ATTENDU QUE par sa résolution **2021-08-453** adoptée le 24 août 2021, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **NAVADA LTÉE** pour l'entretien préventif et correctif des deux salles mécaniques de l'aréna de Blainville pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2024;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2025, il s'agit de la dernière année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu de renouveler le contrat de la compagnie **NAVADA LTÉE** pour l'entretien préventif et correctif des deux salles mécaniques de l'aréna de Blainville pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026, au montant de **113 560,74 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.750.00.531.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-06-331

ACCEPTATION DE PROPOSITION
DOSSIER DP2025-042
FOURNITURE, PLANTATION ET TRANSPLANTATION D'ARBRES,
D'ARBUSTES ET DE VIVACES

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et résolu d'accepter la proposition de la compagnie **PAYSAGILE INC. (FRONTIÈRES JARDINS)** pour la fourniture, la plantation et la transplantation d'arbres, d'arbustes et de vivaces, au montant de **60 390,62 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.746.00.541.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-06-332

ACCEPTATION DE PROPOSITION
DOSSIER DP2025-058
RÉFECTION DU PARC-ÉCOLE DES RAMILLES

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu d'accepter la proposition de la compagnie **PELOUSE SANTÉ INC.** pour la réfection du parc-école des Ramilles, au montant de **59 411,03 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 05.810.10.000 (*fonds des parcs*).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Serge Paquette reprend son siège à 21 h 36.

RÉSOLUTION...
2025-06-333

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
MINISTÈRE DES TRANSPORTS
ET DE LA MOBILITÉ DURABLE
PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES
DE TRANSPORT ACTIF – VÉLOCE III – VOLET 3
ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE ET DE SES EMBRANCHEMENTS

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et résolu d'autoriser le directeur du Service des travaux publics ou son représentant à faire une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) Volet 3 : Entretien de la Route verte et de ses embranchements*, en fonction des dépenses déclarées par la municipalité pour l'entretien du réseau cyclable pour les saisons estivales 2024 et 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-06-334

MODIFICATION À LA SIGNALISATION ROUTIÈRE
PARC ÉQUESTRE

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu d'approuver la modification suivante à la signalisation routière et d'autoriser le **Service des travaux publics** à procéder à la mise en place, s'il y a lieu, de la signalisation appropriée, savoir :

AJOUT DE PANNEAUX « STATIONNEMENT INTERDIT »

Parc équestre (Croquis 2025-25)

- Le long de l'allée qui mène au pavillon O'Neil-Charron à partir de *La Zone* tout en conservant les espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées.

QUE ce croquis soit joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-06-335

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2024-058 P
SERVICES DE CONCIERGERIE À L'HÔTEL DE VILLE,
À LA BIBLIOTHÈQUE, À LA ZONE-LOISIRS JEUNESSE
ET À LA MAISON DES ASSOCIATIONS

ATTENDU QUE par sa résolution **2024-09-486** adoptée le 17 septembre 2024, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **F.D. MAINTENANCE 2011 INC.** pour les services de conciergerie à l'hôtel de ville, à la bibliothèque, à la Zone-Loisirs Jeunesse et à la Maison des associations pour la période du 4 octobre 2024 au 3 octobre 2025;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2025, il s'agit de la première année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu de renouveler le contrat de la compagnie **F.D. MAINTENANCE 2011 INC.** pour les services de conciergerie à l'hôtel de ville, à la bibliothèque, à la Zone-Loisirs Jeunesse et à la Maison des associations pour la période du 4 octobre 2025 au 3 octobre 2026, au montant de **153 656,86 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les postes budgétaires *02.811.00.531, 02.817.00.531, 02.823.00.531 et 02.824.00.531*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-06-336

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES
TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) –
DOSSIER 7210-2026-003

ATTENDU QUE le *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)* vise à développer des réseaux piétonniers et cyclables efficaces, concurrentiels et complémentaires par rapport aux autres modes de transport en milieu urbain, ainsi qu'à améliorer la sécurité et la quiétude des piétons et cyclistes en développant des infrastructures conformes aux normes de conception et de signalisation en vigueur;

ATTENDU QUE le projet de mise en place d'infrastructures afin d'améliorer la sécurité aux abords des écoles est estimé à 760 000 \$, toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée est de 375 000 \$ ou selon la valeur recevable au kilomètre établie par le programme;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'autoriser le directeur du Service du génie ou son représentant à présenter, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière pour la mise en place d'infrastructures visant à améliorer la sécurité aux abords des écoles (phase 2), dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)*;

QUE la Ville de Blainville confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-06-337

**MODIFICATION DE CONTRAT
DOSSIER SG2023-033 P
DIVERS BÂTIMENTS
TRAVAUX DE RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu d'accepter les **directives de changement n^{os} 109 à 116** au montant total de **118 282,95 \$ taxes incluses**, préparés par la firme **L'ÉCUYER LEFAIVRE ARCHITECTES INC.** dans le cadre du projet de rénovation et agrandissement de divers bâtiments municipaux, payable à l'entreprise **CONSTRUCTION LARCO INC.**, de modifier le contrat en conséquence et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1672.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-06-338

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2025-030 P
AMÉNAGEMENT DES TERRE-PLEINS
SUR LE BOULEVARD DE CHAMBÉRY**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **JARDINS DION INC.** pour l'aménagement des terre-pleins sur le boulevard de Chambéry, au montant de **774 073,21 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1628.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-06-339

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SG2025-006 P
AJOUT D'UN SYSTÈME DE PRÉEMPTION
AUX FEUX DE CIRCULATION**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **NEOLECT INC.** pour l'ajout d'un système de préemption aux feux de circulation de trois intersections, au montant de **79 085,55\$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1687.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-06-340

**CONFIRMATION D'EMBAUCHE
AVISEUR TECHNIQUE À LA MÉCANIQUE
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu de confirmer l'embauche de **M. Xavier Bigras** au poste permanent d'« *aviseur technique à la mécanique* » au Service des travaux publics, à compter du 14 juillet 2025, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

PAROLE AU CONSEIL

**RÉSOLUTION...
2025-06-341**

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu que la séance soit levée à 22 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) Liza Poulin

MAIRESSE

(S) Patrick St-Amour

GREFFIER